

Informations de base	
<b>2025/2806(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Objection formulée conformément à l'article 114, paragraphe 3, du règlement intérieur: simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux	
Complétant <a href="#">2018/0178(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
3.70.20 Développement durable	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		<a href="#">B10-0566/2025</a>	11/12/2025	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2025)04568</a>	04/07/2025	
Document annexé à la procédure		C(2025)5722	14/08/2025	